



Signataires : Patricia Bidaux, Jacques Blondin, Thierry Arn, Alia Chaker Mangeat, François Erard, Jean-Marc Guinchard, Christina Meissner, Souheil Sayegh, Angèle-Marie Habiyakare, Uzma Khamis Vannini, Philippe de Rougemont, Pierre Eckert

Date de dépôt : 5 mai 2025

Proposition de motion

Répondre aux défis du sans-abrisme à Genève : des casiers solidaires pour protéger la dignité et alléger l'espace public

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les problématiques des personnes sans abri qui n'ont pas de lieu pour conserver leurs affaires et qui se voient forcées de les cacher un peu partout sans surveillance, dans l'espace public, avec le risque de perdre le peu qu'elles ont ;
- la charge importante que représente, pour la police cantonale et municipale, la gestion des situations liées au sans-abrisme, ainsi que pour les services de voirie, régulièrement sollicités pour enlever de l'espace public des effets personnels laissés sans surveillance (vêtements, objets divers, etc.) ;
- les expériences de casiers solidaires mis en libre-service (en Europe et à Renens) qui sont concluantes. Elles répondent aux besoins et n'ont connu aucun incident autour de l'utilisation de ces casiers,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un projet pilote de « casiers solidaires » permettant aux personnes sans abri de stocker en sécurité leurs effets personnels, en collaboration avec les communes et les associations actives dans le domaine social ;

- à intégrer dès la conception du dispositif des mesures de prévention adaptées afin d'éviter tout usage détourné des casiers ;
- à pérenniser les casiers solidaires, sur la base de l'expérience du projet pilote.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La situation des personnes sans abri sur notre territoire soulève de nombreux défis, tant sur le plan humain que sur celui de la gestion de l'espace public. L'un des problèmes majeurs rencontrés est l'absence de lieux sécurisés pour conserver leurs affaires personnelles. Faute de solution adaptée, ces personnes sont contraintes de dissimuler leurs biens dans divers endroits publics, souvent sans surveillance, ce qui les expose à des pertes, à des vols, ou à des destructions par les services de voirie.

En conséquence, cette réalité génère une surcharge importante pour les services de voirie. Ceux-ci doivent régulièrement débarrasser la voie publique d'objets et de vêtements abandonnés, mobilisant des ressources humaines et financières considérables, au détriment d'autres missions essentielles.

Face à ces constats, il apparaît nécessaire d'apporter une réponse concrète sur l'ensemble du canton, humaine et pragmatique. La mise en place de « casiers solidaires » ou « sociaux », en collaboration avec les communes et les associations actives dans l'aide aux personnes sans abri, constituerait une solution adaptée. Ces casiers permettraient de sécuriser les effets personnels (papiers d'identité, argent, vêtements, souvenirs personnels ou tout simplement les couvertures pour passer l'hiver), de limiter l'encombrement de l'espace public et d'alléger la charge pesant sur les services communaux.

Afin d'optimiser l'implantation de ces équipements, il est proposé de s'appuyer sur les données du CATI-GE (Carte d'Accessibilité Théorique des Infrastructures du canton de Genève), permettant d'identifier les lieux les plus pertinents en fonction de l'accessibilité et de la proximité des services sociaux.

Toute mise à disposition d'espaces de stockage comporte des risques d'utilisation détournée, notamment pour des activités illicites telles que le

trafic de drogues. C'est pourquoi plusieurs mesures préventives devront être intégrées dès la conception du projet :

- l'attribution des casiers serait faite par des associations partenaires, qui connaissent les bénéficiaires et pourraient assurer un suivi personnalisé ;
- les casiers seraient implantés à proximité de lieux surveillés ou fréquentés, réduisant ainsi les risques sans imposer de surveillance intrusive ;
- une charte d'utilisation serait signée par les utilisateurs ;
- en cas de suspicion d'abus, une procédure graduée permettrait d'intervenir rapidement, en collaboration avec les autorités compétentes.

Ces garde-fous permettraient d'assurer que cet outil reste un dispositif de soutien pour les personnes en grande précarité, sans générer de nouveaux problèmes pour l'espace public ou pour la sécurité.

Retour sur d'autres expériences

En explorant ce modèle, il est intéressant de noter que des initiatives similaires ont vu le jour dans d'autres régions. En France, Emmaüs Alternatives à Montreuil¹ a mis en place des casiers solidaires pour les sans-abris, accessibles 24h/24, répondant à un besoin essentiel de sécurisation des effets personnels. Au Portugal², des projets ont également été expérimentés dans les grandes villes, avec des résultats probants : la sécurisation des effets personnels a permis de réduire le sentiment d'insécurité et de préserver les biens des plus vulnérables, tout en réduisant les encombrements dans les espaces publics.

Ces expériences montrent qu'une telle démarche est non seulement possible, mais qu'elle a également un impact positif pour l'ensemble de la collectivité. L'expérience d'Emmaüs Alternatives, telle que présentée sur leur site, démontre qu'un tel dispositif ne se limite pas à la sécurisation des biens. Il constitue également un levier d'insertion sociale, en favorisant le lien entre les personnes sans abri et les structures d'accompagnement. Ce contact régulier permet d'orienter les bénéficiaires vers des services de soutien, de formation et d'accompagnement personnalisés, facilitant ainsi leur réinsertion dans la société.

¹ <https://fr.aleteia.org/2018/10/18/des-casiers-solidaires-en-libre-service-pour-les-gens-de-la-rue>

² <https://emmaus-europe.org/emmaus-alternatives-des-casiers-solidaires-pour-les-sans-abris/>

Plus près de chez nous, à Lausanne, de tels casiers sont mis en place dans l'espace Saint-Martin. Depuis 2020, la Ville de Renens³ propose un dispositif pilote de casiers solidaires destiné aux personnes sans abri. Ce projet, toujours en place aujourd'hui, démontre qu'un tel aménagement peut répondre durablement à des besoins concrets tout en s'intégrant harmonieusement dans l'espace public. Le dispositif repose sur une gestion encadrée : les bénéficiaires accèdent aux casiers via un partenariat avec des structures sociales, dans le cadre d'un accompagnement individualisé, et s'engagent à respecter une charte d'utilisation. Depuis sa mise en place, aucun incident majeur n'a été signalé, preuve de son bon fonctionnement et de son acceptabilité sociale. Ce modèle permet de répondre simultanément à plusieurs enjeux : offrir une solution humaine aux personnes sans abri pour sécuriser leurs effets personnels, alléger la charge des services communaux liés à la gestion des affaires éparpillées dans l'espace public, et renforcer le lien entre bénéficiaires et acteurs sociaux. Cette expérience concrète, qui s'inscrit dans la durée, constitue une source d'inspiration directe pour le canton de Genève. Elle montre qu'un projet de casiers solidaires est non seulement réalisable, mais aussi durable, efficace et accepté par la population.

Pour toutes ces raisons – soutien aux personnes vulnérables, amélioration de la gestion de l'espace public, allègement de la charge pour les services communaux, et mise en place d'un dispositif encadré et réfléchi – nous vous invitons à soutenir cette proposition de motion.

³ <https://www.24heures.ch/des-casiers-solidaires-pour-les-sdf-a-renens-829705265817>